

Décisions du maire prises dans le cadre des délégations :

Rappel :

Par délibération n°18/2014 du 03 AVRIL 2014, le conseil municipal a décidé des délégations suivantes :

- 1) – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans :
 - Locations des logements, bureaux, locaux commerciaux communaux ;
 - Parcelles communales ;
- 2) - De passer des contrats d'assurance (nouveau ou avenant) :
 - concernant le matériel, le mobilier, les véhicules
 - l'immobilier (bâtiments communaux)
- 3) – De créer en cas de besoin des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 4) – De prononcer la délivrance ou le renouvellement des concessions dans les cimetières du Village et du Forest.
- 5) – Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en M.A.P.A. (Marchés à Procédure Adaptée) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour des marchés inférieurs à 25000 euros hors taxes) et autorisation de signer les documents correspondants (lettre de commande, devis, convention, etc.).
- 6) – D'exercer ou non sur les D.I.A., au nom de la commune, les droits de préemption urbain dont la commune est titulaire, dans les conditions prévues par les délibérations n°5/2000 du 21/01/2000 et n°21/2000 du 31 mars 2000.

Monsieur le maire a pris les décisions suivantes :

CAS N°	Décisions/dates	Motifs
1	09.01.2020	Location de la parcelle ZA 450, située « Les Cruzourets », pour l'année 2020 à Benoît DELMAERE
2	02.01.2020	Renouvellement des contrats d'assurances des biens meubles et immeubles, du parc automobile pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 / Attribution à la SMACL * lot 1 – Assurances des biens communaux : 3 206.83 € TTC * lot 2 – Flotte automobile, cotisation : 1 357.37 € TTC * lot 3 – Services EAU & ASSAINISSEMENT : 1 054.19 € TTC * lot 4 - Matériel stocké 161 € TTC
3	0	
4	0	
5	02.01.2020	Attribution maîtrise d'œuvre à la Sté ALCINA pour les travaux de la piste de Lure
6	31.12.2019 24.01.2020 24.01.2020 25.02.2020	Déclaration d'Intention d'aliéner / décisions de ne pas user du droit de préemption : 11/2019 : vente parcelles B 1627 & 1634 – Impasse des peupliers Le Forest 01/2020 : vente parcelle ZA 175 – Impasse Maurel 02/2020 : vente parcelle ZA 553 – Impasse Champ Girard 03/2020 : vente parcelle ZC 113p lot C (1250 m ² ≈), promenade du Forest